

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS
560 rue du Stade
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **six mai**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	30/04/2025
Présents :	17	Date d'affichage :	30/04/2025
Votants :	22	Date de publication :	30/04/2025

Etaient présents :

AGUIAR Géraldine, **BEKHIT** Thierry, **BRUDERLI** Mariane, **DECHANOZ** Sylvie, **DEVELAY** Fabienne, **DI CIOCCIO** Pietro, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **HABLIZIG** Karine, **KJAN** Sylvain, **MARTELIN** Yves, **MOLLARD** Yoann, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas, **TIRANNO** Gina.

Etaient absents et excusés :

BELMONTE Sophie, pouvoir à **DEVELAY** Fabienne, **DESCAMPS** Gil, pouvoir à **REIX** Stéphane, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, pouvoir à **BEKHIT** Thierry, **FRANCO** Maelle, pouvoir à **HABLIZIG** Karine, **SAETERO** Soledad, pouvoir à **MARTELIN** Yves.

Étaient absents :

NESMOZ David.

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

DELIBERATION n° 2025-031	ADMINISTRATION Fonds de concours CCBD - Jaliopark
------------------------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°038-2024, en date du 15 février 2024, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour ses communes membres ;

Vu le pacte financier et fiscal de solidarité (et notamment l'action A2 fonds de concours) de la communauté de communes Balcons du Dauphiné voté le 12 juillet 2023 ;

Considérant que la commune de Saint Romain de Jalionas souhaite aménager un espace de loisirs et de sports dit Jaliopark et que dans ce cadre, elle envisage de demander un fonds de concours pour ce projet, la communauté de communes Balcons du Dauphiné ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé est conforme au règlement d'attribution des fonds de concours susvisé ;

La commune de Saint Romain de Jalionas ne dispose pas d'espace de loisir et de sport qui permet, toutes les générations de se retrouver. La construction de cet équipement fait partie de la profession de foi de l'équipe municipale actuelle. Un espace intergénérationnel devrait être construit dans la centralité du village pour permettre, tous de venir, après l'école ou non, en priorité via la mobilité douce. La population a été associée au projet qui a le nom de " Jaliopark ". Ce projet permettra, à terme, de repenser également les mobilités qui y amènent et qui relient les lotissements entre eux, ceci dans une optique de mobilité douce et de sécurisation de la voirie.

Le projet retenu doit comprendre des aménagements correspondant, tous les types. Un city stade, un skate parc, une araignée, mais aussi des tables de pique-nique, des sanitaires ainsi qu'un parcours olfactif. L'environnement est au cœur de ce projet, l'accès au site se fera en grande majorité via la mobilité douce, les toilettes sont sèches et la flore sera pensée en collaboration avec les volontaires du comité environnement. L'entretien du site sera dépendant du Plan de Gestion Différencié communal qui associe entretien courant et nécessité de laisser la nature se dérouler.

Où l'exposé du Maire :

Le conseil municipal, à 5 abstentions et 17 voix pour :

DECIDE

- De demander un fonds de concours, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné en vue de participer au financement du projet relatif, la création d'un espace de loisirs et de sports, hauteur de 9 % du montant hors taxe du projet, soit 24 057 €;
- De préciser que le montant estimatif du projet, si il l'est, 250 632 €HT,
- D'autoriser le Maire, signer tout acte afférent, cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Jérôme GRAUSI



Le secrétaire de séance,

Yves MARTELIN

